

LE PÈRE DE MA FILLE DONT JE SUIS SÉPARÉ EST ALCOOLIQUE

Par Nemier Postée le 30/06/2024 18:54

Bonjour Je souhaiterai des conseils pour expliquer à ma fille que son père est alcoolique et qu'elle ne peut donc pas s'opposer à lui comme si c'était quelqu'un de cohérent et rationnel. Il est violent et colérique et n'accepte aucune contrariété. J'essaie d'expliquer à ma fille que quand il a bu ça ne sert à rien de lui tenir tête car il n'est pas en situation de comprendre quoi que ce soit. Elle ne veut pas entendre car elle ne veut pas se laisser faire. Elle a 15 ans. Avez vous des conseils à me donner pour que je puisse l'aider à ne pas subir l'alcoolisme de son père ? Nous sommes séparés j'ai la garde exclusive et lui un week-end sur deux et la moitié des vacances. Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 02/07/2024

Bonjour,

Nous comprenons tout à fait que la situation soit difficile à gérer et nous allons tenter de faire notre mieux pour vous aider.

Votre fille traverse l'adolescence, une période de bouleversements au niveau du corps, de la personnalité, du lien à la famille, etc. Il est fréquent que les adolescents extériorisent de la colère sur un parent, voire sur les deux. C'est une façon de construire leur propre identité, en dehors de la cellule familiale. Les conflits qui peuvent en ressortir sont bien souvent passagers.

Cela dit, dans la situation que vous nous exposez, nous comprenons bien que la difficulté vient du fait que l'alcool se rajoute et vient compliquer les choses tant pour votre fille que pour son père et que cela peut entraîner des épisodes violents.

Pour essayer de dialoguer au mieux avec votre fille sur le sujet, nous vous proposons quelques idées qui suivent et qui vous permettront, nous l'espérons, d'agir sur la situation.

Il est tout d'abord important de pouvoir discuter avec votre fille dans un lieu calme, et dans un moment de tranquillité. Cela peut-être avant ou après une activité privilégiée comme un cinéma, du shopping, de la cuisine, etc.

Il nous semble que le plus important, c'est que vous puissiez dire à votre fille que vous reconnaissez sa colère, qu'elle est légitime, mais qu'il y a peut-être d'autres façons de l'exprimer afin d'être aussi entendue par son père. Vous pourriez par exemple lui proposer d'écrire tout ce qu'elle ressent, quand elle est en colère. Par la suite, elle pourra aussi choisir de lui écrire à lui, sous forme de lettre. L'écrit peut-être un support intéressant pour désamorcer un conflit et différer le dialogue quand il n'est pas possible à cause de la consommation.

D'autre part, il pourrait être intéressant d'essayer de faire entendre à votre fille que son père ne consomme pas pour lui faire du mal, que ce n'est pas contre elle. Lorsqu'un parent est moins disponible durant l'adolescence, les enfants peuvent avoir un sentiment de trahison, voire d'abandon. Vous pouvez proposer à votre fille de lire certains articles de notre site internet qui expliquent le fonctionnement de l'addiction.

A ce propos, nous vous joignons un lien vers un article au sujet de l'alcool dans la famille, qui répondra peut-être à certaines de vos questions.

Si votre fille souhaite discuter de son ressenti, de sa colère, de l'addiction en général, il existe des lieux qui reçoivent l'entourage gratuitement pour une écoute, un soutien, des conseils. Ces lieux s'appellent des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Votre fille pourrait être reçue en consultation individuelle avec un.e psychologue ou un.e éducateur spécialisé en addictologie. Par rapport à la ville de résidence que vous nous avez indiquée, nous vous joignons les coordonnées d'un CSAPA.

Si vous souhaitez échanger directement avec un.e écoutant.e de notre service, vous pouvez nous contacter gratuitement et anonymement par téléphone ou par tchat. Nous répondons au 0 980 980 930 tous les jours de 08h à 02h. Les appels sont anonymes et non surtaxés. Le tchat est accessible du lundi au vendredi de 14h à 00h et le week-end de 14h à 20h.

Nous espérons avoir pu vous aider et vous souhaitons une bonne fin de journée,

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

CSAPA ARC-EN-CIEL

10 boulevard Victor Hugo
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 19 00

Site web : www.amtarcenciel.fr

Accueil du public : Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h, mardi : 13h30 à 19h et jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Sans rendez-vous au 23 boulevard Pasteur Le Zinc : les mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h et sur rendez-vous de 9h à 18h du lundi au vendredi (sauf mardi matin)

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Article - L'alcool dans la famille